

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 05 novembre 2025

Date de la convocation :
24/10/2025

Date affichage : 24/10/2025

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :
DE_2025_77

Le mercredi 05 novembre 2025, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES.

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE

Représentés:

Excusés: Manon BENNE, Céline SER

Absents:

Secrétaire de séance: Johan MAZIERO

Objet : PRIX DES LOYERS AU 1ER JANVIER 2026 - 6 LOGTS COMMUNAUX -

Le Maire propose, comme l'indiquent les contrats de baux des logements communaux, la révision des loyers au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction. Cette année l'indice de référence des loyers au 3ème trimestre est de **145,77**
Sur un an les loyers augmentent de + 0,87 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à l'augmentation des loyers de + 0,87 % et fixe les loyers des logements communaux comme suit à compter du 1er janvier 2026 :

LOGEMENTS	SUPERFICIE	LOYER ACTUEL	Indice IRL du 3ème trimestre année 2025	Indice IRL du 3ème trimestre année 2024	Montant du loyer au 1er janvier 2026 - hors charges				Montant des loyers charges comprises au 1er janvier 2026
						Taxe TEOM	Entretien annuel pac air/eau (2 logts école) et chauffe eau (2 logts mairie)	Electricité et nettoyage des communs (cage escalier,...)	
1G N° 1G-T 2 - MAIRIE	42 m²	326,24 €	145,77	144,51	329,08 €	9,00 €	10,00 €	8,00 €	356,08 €
1D N° 1D-T 3 - MAIRIE	57 m²	449,18 €	145,77	144,51	453,10 €	11,00 €	10,00 €	8,00 €	482,10 €
2G N° 2G-T 3 - ECOLE	48 m²	324,07 €	145,77	144,51	326,90 €	9,00 €		8,00 €	343,90 €
1G N° 1G-T 4 - ECOLE	83 m²	595,00 €	145,77	144,51	600,19 €	11,00 €	10,00 €	8,00 €	629,19 €
1D N° 1D-T 3 - ECOLE	49,50 m²	383,46 €	145,77	144,51	386,80 €	9,00 €	10,00 €	8,00 €	413,80 €
2D N° 2D-T 1 - ECOLE	40 m²	268,84 €	145,77	144,51	271,18 €	9,00 €		8,00 €	288,18 €
		2 346,79 €			2 367,25 €				2 513,24 €

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Président de séance
 Didier BES



Le Secrétaire de séance
 Johan MAZIERO



Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de la date de son caractère exécutoire